

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-081

Du 20 septembre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 4.16

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 modifiant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvée la convention de mise à disposition de M. Gilbert SALAT, agent de Haute-Corrèze Communauté, au profit de l'Office de Tourisme Communautaire Haute-Corrèze à compter du 03 juin 2024 et ce pour une durée de 3 ans.

Cette mise disposition s'effectue de la manière suivante :

- Du 03/06/2024 au 30/09/2024 – temps partiel soit 80 %
- A compter du 01/10/2024 – temps complet soit 100 %

.....
ARTICLE 2
.....

Autorise le Président à signer ladite convention.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 20 septembre 2024
Le président,
Pierre Chevalier

